



Montée en débit sur le Département de Seine- et-Marne

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

03 décembre 2014

1. Description sommaire du projet de montée en débit

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012, la Préfète de Seine-et-Marne a procédé à la création du syndicat mixte « Seine-et-Marne numérique », le syndicat ayant pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation, d'infrastructures, de réseaux et de communications électroniques et activités connexes.

En conformité avec le Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de Seine-et-Marne, adopté par le Département en décembre 2010, les EPCI adhérents du Syndicat ont établi leurs choix technologiques sur leurs territoires, qui se portent soit sur des opérations de Montée En Débit (MED) sur cuivre, soit sur des déploiements de fibre optique jusqu'aux habitations (FTTH).

Afin de mener à bien la réalisation de ces chantiers, le Syndicat Mixte Ouvert Seine et Marne Numérique a obtenu son statut d'opérateur le 18 février 2013 auprès de l'Arcep, et s'apprête à lancer la création de 10 nouveaux points de raccordements mutualisés (PRM Med). Ces sous répartiteurs comptabilisent 3429 lignes sur l'intercommunalité de Moret Seine et Loing

Le territoire concerné par cette montée en débit sur cuivre se situe en dehors des zones pour lesquels les opérateurs privés ont manifesté, dans le cadre du programme national très haut débit, l'intention d'investir en très Haut Débit par fibre optique (Zones AMII).

Aussi, la présente consultation, a pour objectif de connaître les intentions de déploiement de réseaux à très Haut Débit en fibre optique (FTTH) sur la zone de sous-répartition concernée par le projet de montée en débit décrite ci-après.

2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

Clé SR	Clé NRA	Code commune du sous répartiteur	Nom de la commune	Nombre de lignes
77312MTGG18SRZ/G18	77312MTG	77170	EPISY	273
77261LORR11SRZ/R11	77261LOR	77353	PALEY	270
77261LORR14SRZ/R14	77261LOR	77504	VILLEMARECHAL	376
77501VCFF11SRZ/F11	77501VCF	77506	VILLEMER	255
77261LORR15SRZ/R15	77261LOR	77399	SAINT ANGE LE VIEIL	100
77316MORR17SRZ/R17	77316MOR	77166	ECUELLES	505
77168EGRR13SRZ/R13	77168EGR	77387	REMAUVILLE	133
77079CHMM01SRZ/M01	77079CHM	77419	SAINT MAMMES	421
77316MORR14SRZ/R14	77316MOR	77491	VENEUX LES SABLONS	690
77079CHMM17SRZ/M17	77079CHM	77494	VERNOU LA CELLE SUR SEINE	406

3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 11 zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

Date limite de réponse : le 30 Janvier 2015

A défaut d'une réponse avant cette date, il sera considéré qu'aucun projet de déploiement de réseau à très haut débit n'est prévu sur les zones visées par la présente consultation